



Indre-et-Loire
Commune de Ferrière-sur-Beaulieu

Procès-verbal du Conseil Municipal

du mardi 18 juin 2019

Conseillers en exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 14

L'An deux mille dix-neuf, le mardi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de FERRIERE-SUR-BEAULIEU, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert SABARD, Maire.

Présents : M.Mmes, AULIN, BOITEAU, BRANDELY, CELLERIN, CHAUMETTE, COCHEREAU, De ROFFIGNAC, FEISTL, GODEAU, MALBRAND, PAINEAU, PINAULT, SABARD

Excusée : Mme MATHURIN Françoise ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BOITEAU

Secrétaire de séance : Mme BRANDELY Fabienne Convocation transmise le : 11/06/2019

Monsieur le Maire présente la nouvelle secrétaire Myriam BERRUER. Il demande aux membres du conseil municipal de faire un tour de table afin de se présenter.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2019 qui a été affiché à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site internet.

Objet :
Emprunt 2019

Le Conseil Municipal ayant décidé d'avoir recours à l'emprunt en 2019, à hauteur de 22 000,00 € pour financer une partie de ses investissements, Monsieur le Maire présente les propositions reçues :

Banque	Crédit agricole	Caisse d'épargne
Taux	1,12%	0,94%
Type d'échéance	Constante	Constante
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
Frais	120€	110€

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

1) Décide de demander à la Caisse d'Epargne, aux conditions proposées et garanties jusqu'au 29 juin 2019, l'attribution d'un prêt de 22 000,00 € pour financer des travaux d'investissement (chemin piétonnier, borne incendie) mairie au taux fixe de 0,94%, sur une durée de 15 ans.

Les échéances seront trimestrielles, et constantes.

Il y aura 110 € de frais de dossier.

2) Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son Budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

3) Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoins, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

4) Confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire ou son représentant pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

5) Dit que l'inscription a été prévue au Budget 2019

Objet :
RESTAURATION SCOLAIRE-CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 4 mars 2019, il avait décidé de créer un groupement de commandes avec la Mairie de Beaulieu-Les-Loches, l'association Familles Rurales de Ferrière-sur-Beaulieu et la Mairie de Perrusson, en vue de la fourniture et livraison des repas de cantine en liaison froide.

La procédure d'appel d'offres a été lancée le 29 mars 2019, l'ouverture des plis a eu lieu le 6 mai et le choix de l'entreprise a été réalisé par la commission d'appel d'offres (CAO), le 15 mai 2019.

Quatre entreprises ont répondu : Je Mange Gastronomique, Convivio, Restoria, API Restauration. Monsieur Le Maire rajoute que l'ESAT Les Tissandiers n'a pas souhaité répondre.

Monsieur Le Maire indique que c'est un marché à bons de commande sur 4 ans en quantités. Les quantités pour les différents publics (maternelle, élémentaire et pique-nique) sont les suivants :

Publics	Quantité mini	Quantité maxi
Maternelle	25 000	26 680
Élémentaire	26 680	28 360
Pique-nique	200	1200

L'analyse des offres fait apparaître le classement suivant :

Entreprises	Note/100 - Classement	Type de repas	Montants HT	
			Mini	Maxi
Je Mange Gastronomique	Offre de base 77.54/7ème	Repas maternel avec pain	60 750,00€	68 914,80 €
		Repas élémentaire avec pain	62 250,00 €	70 616,40 €
		Pique-nique maternel avec pain et bouteille d'eau	522,00 €	3 132,00 €
		Pique-nique élémentaire avec pain et bouteille d'eau	534,00 €	3 204,00 €
	Variante 72.49/8ème	Repas maternel avec pain	63 000,00 €	71 467,20 €
		Repas élémentaire avec pain	67 000,00 €	76 004,80 €
		Pique-nique maternel avec pain et bouteille d'eau	540,00 €	3 240,00 €
		Pique-nique élémentaire avec pain et bouteille d'eau	572,00 €	3 432,00 €
Convivio	85.00/2ème	Repas maternel avec pain	57 500,00 €	65 228,00 €
		Repas élémentaire avec pain	57 500,00 €	65 228,00 €
		Pique-nique maternel avec pain et bouteille d'eau	540,00 €	3 240,00 €
Restoria		Repas maternel avec pain	66 000,00 €	74 870,40 €

	Offre de base 80.25/5ème	Repas élémentaire avec pain	69 000,00 €	78 273,60 €
		Pique-nique maternel avec pain et bouteille d'eau	602,00 €	3 612,00 €
		Pique-nique élémentaire avec pain et bouteille d'eau	602,00 €	3 612,00 €
	Variante 1 83.51/3ème	Repas maternel avec pain	61 750,00 €	70 049,20 €
		Repas élémentaire avec pain	64 750,00 €	73 452,40 €
		Pique-nique maternel avec pain et bouteille d'eau	568,00 €	3 408,00 €
	Variante 2 80.70/4ème	Pique-nique élémentaire avec pain et bouteille d'eau	568,00 €	3 408,00 €
		Repas maternel avec pain	58 500,00 €	66 362,40 €
		Repas élémentaire avec pain	61 250,00 €	69 482,00 €
	Variante 3 78.07/6	Pique-nique maternel avec pain et bouteille d'eau	540,00 €	3 240,00 €
		Pique-nique élémentaire avec pain et bouteille d'eau	540,00 €	3 240,00 €
		Repas maternel avec pain	62 750,00 €	71 183,60 €
API Restauration	86.94/1 ^{er}	Repas élémentaire avec pain	65 500,00 €	74 303,20 €
		Pique-nique maternel avec pain et bouteille d'eau	574,00 €	3 444,00 €
		Pique-nique élémentaire avec pain et bouteille d'eau	574,00 €	3 444,00 €
		Repas maternel avec pain	59 250,00 €	67 213,20 €
		Repas élémentaire avec pain	61 600,00 €	69 879,04 €
		Pique-nique maternel avec pain et bouteille d'eau	530,80 €	3 184,80 €
		Pique-nique élémentaire avec pain et bouteille d'eau	530,80 €	3 184,80 €

La Commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise API Restauration.
Monsieur Le Maire propose d'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur Le Maire remercie l'ADAC qui a réalisé le Document de Consultation des Entreprises et analysé les offres reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de la commission d'appel d'offres spécifique, de retenir l'entreprise API RESTAURATION pour la fourniture et la livraison de repas pour le service de restauration scolaire, en groupement de commandes avec la Mairie de Beaulieu-Les-Loches, l'association Familles Rurales de Ferrière-sur-Beaulieu et la Mairie de Perrusson.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Objet :
TARIFS CANTINE

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que depuis septembre 2017 les tarifs des repas de la cantine scolaire n'ont subi aucune évolution.

Monsieur Le Maire propose une augmentation des tarifs des repas de cantine de 3,3% correspondant à l'inflation calculée entre septembre 2017 et septembre 2019 ; soit 3,60 € le repas occasionnel et 47 € le forfait mensuel (sur 10 mois, sur la base de 3,40€ le repas). Ce tarif est identique à Beaulieu-lès-Loches Ferrière-sur-Beaulieu avec qui Ferrière-sur-Beaulieu est en Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'à partir de quatre jours d'absence consécutifs, le remboursement des repas est possible sous la condition de présenter un justificatif médical. Le montant de ce remboursement est fixé à 3,40 € par repas. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de valider le principe et le montant du remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Fixe le tarif des repas de cantine à partir de septembre 2019 à 3,60 € pour les repas occasionnels et à 47 € pour le forfait mensuel (sur 10 mois, sur la base de 3,40€ le repas).
- Accepte les conditions de remboursement de repas en cas d'absence de 4 jours et plus.
- Dit que le montant de ce remboursement est fixé à 3,40 € par repas.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

Objet :
INSTALLATION MACHINE A PAIN

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Ferrière-Sur-Beaulieu ne dispose d'aucun commerce sur son territoire.

Afin de développer les services de proximité, Monsieur Le Maire propose un projet d'installation d'un distributeur automatique de baguette. Celui-ci sera financé et installé par le boulanger lui-même y compris les branchements nécessaires, l'électricité étant d'ores et déjà disponible à l'emplacement prévu.

Dans le cadre de la volonté de dynamisation du centre-bourg, Monsieur Le Maire propose que la consommation électrique soit prise en charge par la commune.

Il précise qu'une convention d'occupation du Domaine Public avec le boulanger va être établie, reprenant les conditions présentées ci-dessus. Il en présente le projet au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

-autorise l'installation d'une machine à pain sur le territoire de la commune
-dit qu'une convention d'occupation du domaine public va être établie en ce sens et reprenant les conditions suivantes :

- Fourniture et Installation du matériel à la charge du boulanger
- Consommation électrique prise en charge par la commune

-autorise Monsieur Le Maire à signer les actes nécessaires à l'aboutissement du projet

-dit que le budget nécessaire à la prise en charge de la consommation électrique est inscrit au budget 2019 de la commune

Objet :
ALIENATION CHEMINS ENQUÊTE PUBLIQUE

Madame GODEAU, concernée, sort de la salle.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux sollicitations de Monsieur Patrick GODEAU exploitant agricole, pour l'aliénation des chemins ruraux suivants :

-chemin N°21 dans la portion longeant les parcelles D 98/305/92/79/7675/74/259

-chemin N°25 dans la portion longeant les parcelles D 92/303/302

il est nécessaire de procéder à une enquête publique

Monsieur Le Maire propose de l'autoriser à signer tous les documents et actes nécessaires à la procédure d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la procédure d'enquête publique pour l'aliénation des chemins ruraux référencés ci-dessus.

RETROCESSION LOTISSEMENT

Monsieur Le Maire rappelle la création du lotissement des Fougères par le lotisseur les Loges Terrains

Il précise que le lotissement est maintenant terminé, et qu'il convient de procéder à la rétrocession des parties communes.

Monsieur Le Maire propose de l'autoriser à signer tous les documents et actes nécessaires à la rétrocession qui fera l'objet d'un acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la procédure de rétrocession des parties communes du lotissement des fougères

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Collège Georges Besse, qui sollicite la mairie afin d'obtenir une aide éventuelle concernant un séjour à l'île de Ré auquel plusieurs élèves de notre commune se sont inscrits.
Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- Monsieur le Maire dit qu'il a reçu un courrier de l'Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte, nous demandant de bien vouloir les informer si nous avons des signalements de nids de frelons asiatiques détectés sur notre commune. Le déplacement se fera sur le terrain sans frais pour le propriétaire et sans utilisation de produits chimiques.
- Monsieur AULIN informe les membres du conseil municipal que Mme BOURREAU est en arrêt de travail jusqu'au 11 juillet 2019 inclus. Il dit qu'un message a été enregistré sur le répondeur indiquant que la mairie n'est pas compétente pour répondre aux questions des familles et que dorénavant il faut donner le numéro de téléphone du syndicat de transport car le répondeur est écouté régulièrement.
- Monsieur PAINÉAU dit qu'à l'assemblée générale de Familles Rurales seulement deux familles étaient présentes. Cela ne vient pas du manque d'information car des flyers avaient été distribués, des affiches apposées et une après-midi crêpes avait été organisée. Il informe que le bureau de Familles Rurales a été reconduit pour un an mais plusieurs départs sont à prévoir d'ici là.

Actuellement la réunion de rentrée de l'association Familles Rurales se déroule à la suite de celle de l'école. Monsieur PAINÉAU souhaite si c'est possible l'organiser le samedi matin.

- Madame CHAUMETTE informe les membres du conseil que la fête des associations se déroulera le 14 septembre prochain. À la suite de la réunion avec les associations du 11 juin dernier elle demande à Mr le Maire de prévoir une date afin de faire le point concernant le matériel, car la prochaine réunion concernant l'organisation de la fête des associations est fixée au 28 août prochain.
- Mesdames BRANDELY CHAUMETTE, COCHEREAU, MAHTURIN rédigeront une lettre informant les habitants de l'installation d'une machine à pain, de la fête des associations, de la collecte des frelons asiatiques etc...

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h.

Le Maire

Le Secrétaire

Les membres